



Housсен, le 17 décembre 2009

Monsieur le Député-Maire,

à

Monsieur le Président
Henri STOLL
Syndicat Mixte Montagne Vignoble et Ried
Communauté de Communes du Pays de
Ribeauvillé
1 rue Pierre de Coubertin
68150 Ribeauvillé

Affaire suivie par Madame LOTZ Stéphanie et Monsieur LEMPEREUR Eric.

OBJET : Projet de Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried

Monsieur le Président,

M a d a m e H e n r i,

Par courrier daté du 24 novembre 2009, vous m'avez transmis un exemplaire du projet de Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried arrêté par le Comité Syndical par délibération du 04 novembre 2009

Conformément à l'article L.122-8 du Code de l'urbanisme, la Commune de Housсен doit émettre un avis sur ce projet arrêté dans un délai de trois mois après sa transmission.

Après réflexion, le Conseil Municipal, réuni le 04 décembre 2009, a émis :

- **Un avis défavorable** pour la mise en place des deux futures zones d'activités commerciales dans la zone du Mariafeld (ban de Bennwihr) et Buhlfeld (au Nord de Cora – ban d'Ostheim), tant qu'il n'y a pas d'accès direct à partir de l'axe autoroutier Colmar-Sélestat, les accès actuels étant saturés.
- **Un avis favorable** pour la réalisation d'une liaison directe entre la RD4 et la RN83 à Bennwihr-Gare et pour l'aménagement d'un axe routier Nord-Sud alsacien renforcé.

Vous trouverez, ci-joint, un extrait de la délibération correspondante.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Bien à lui !

Le Député-Maire,

Eric STRAUMANN





COMMUNE DE HOUSSEN
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de COLMAR

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 DECEMBRE 2009

L'invitation à la séance a été adressée à la date du 26 novembre 2009.

A l'ouverture de la séance sont présents :

- NOMBRE DE CONSEILLERS ELUS :	19
- NOMBRE DE CONSEILLERS EN FONCTION :	19
- NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :	14

Présents : MMES GELLY Martine, ITANI Béatrice, STOFFEL Marie-Laure, MM. BADER Jean-Philippe, ECKERLEN Bernard, ECKERLEN Jean-Luc, GEIGER Dominique, KLINGER Adrien, KLINGER Christian, MARSCHALL Adrien, MOSER François, MOSSER Jacky, STRAUMANN Eric, WALDVOGEL Thierry.

Excusés : BAUMANN Sophie (procuration à STRAUMANN Eric), GELLY Patricia, ZWICKERT Sabrina (procuration à STOFFEL Marie-Laure), LAGGOUNE Farid, OTTMANN Marcel (procuration à KLINGER Christian).

Secrétaire de séance : KIENLEN Valérie.

9- SCOT MONTAGNE VIGNOLE ET RIED - PROJET

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Montagne Vignoble et Ried arrêté.

Conformément à l'article L. 122-8 du Code de l'urbanisme, la commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Montagne Vignoble et Ried arrêté pour émettre un avis.

Après réflexion, le **Conseil Municipal**

EMET un avis défavorable pour la mise en place des 2 futures zones d'activités commerciales dans la zone du Mariafeld (ban de Bennwihr) et Buhlfeld (au nord de Cora - ban d'Ostheim), tant qu'il n'y a pas d'accès direct à partir de l'axe autoroutier Colmar – Sélestat, les accès actuels étant saturés.

EMET un avis favorable pour la réalisation d'une liaison directe entre la RD 4 et la RN 83 à Bennwihr-Gare et pour l'aménagement d'un axe routier Nord-Sud alsacien renforcé.
CHARGE Monsieur le Maire d'en informer le Syndicat Mixte Montagne Vignoble et Ried.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Certifié exécutoire par
transmission à la Préfecture
le 11 décembre 2009.
Affiché le 11 décembre 2009.



POUR EXTRAIT CONFORME,

HOUSSEN, le 10 décembre 2009

Le Député - Maire,

Eric STRAUMANN

